



# Compte-rendu du Conseil d'établissement

12/11/2020

### Présents:

- Administration: M. BIS, M. BIZOT, M. GUILLEMIN, M. RENAUD, Mme RICORDEL, Mme TERNOVA
- Représentants des personnels : M. CHAUVEAU, M. GAILLARD, M. GRASLIN, Mme MAZI, Mme OLENDER, Mme STASZEWSKA-KEMAJOU
- Représentants des parents d'élèves : M. LE GUERN, Mme MAHOT, Mme ROUSSEL, Mme VON MAUBERG
- Représentante des élèves : M. BURNATOWICZ, Mme MOUILLARD
- À titre consultatif : M. MARBOT, M. ROUSSEAU, Mme SEUX, M. TERRIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en visioconférence.

## Ordre du jour:

- 1- Adoption de l'ordre du jour,
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 26/08/20
- 3- Installation des différentes instances
- 4- Adaptation du protocole sanitaire
- 5- Missions particulières
- 6- Calendrier scolaire 2021-2022
- 7- Budget 2021
- 8- Plan de soutien aux établissements
- 9- Carte des emplois résidents

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le 5<sup>ème</sup> point est ajouté à l'ordre du jour.

Bien que prévu, le 9ème point ne sera pas abordé faute d'éléments transmis par l'AEFE. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

# 2. Approbation du compte rendu du précédent conseil d'établissement

Le compte-rendu de la séance du 26/08/2020 est approuvé à l'unanimité.

# Point sur la rentrée scolaire de septembre 2020

Au 30 septembre 2020, date retenue pour le constat de rentrée, l'établissement comptait 742 élèves (754 à la même date en 2019 soit -1,6%)

	Ren	Rentrée 2019	
	Effectif	Effectif moyen par classe	
Maternelle	71 élèves	18,3	85 soit -16,5%
Élémentaire	272 élèves	20,0	289 soit -5,9%
Collège	252 élèves	21,0	245 soit +2,9%
Lycée	147 élèves	24,5	135 soit +8,9%

### Composition par nationalités :

Français: 365 soit 49,2% Polonais: 265 soit 35,7% Tiers: 112 soit 15,1%

### Structure scolaire:

Tous ces élèves sont accueillis dans 36 divisions réparties entre les deux sites de Sadyba (pour le premier degré) et Saska Kepa (pour le secondaire) :

	TPS	1 division
Maternelle	PS-MS (double niveau)	2 divisions
maternone	GS	1 division
-	GS-CP (double niveau)	1 division
	СР	2 divisions
	CE1	2 divisions
Élémentaire	CE2	3 divisions
	CE2-CM1 (double niveau)	1 division
	CM1	2 divisions
	CM2	3 divisions
	6 <sup>ème</sup>	3 divisions
Collège	5 <sup>ème</sup>	3 divisions
College	4 <sup>ème</sup>	3 divisions
	3 <sup>ème</sup>	3 divisions
	2 <sup>nde</sup>	2 divisions
Lycée	1 <sup>ère</sup>	2 divisions
	T <sup>le</sup>	2 divisions

### 3. Installation des instances de l'établissement

#### Point sur les résultats des élections

### Représentants des parents :

947 inscrits sur la liste électorale, 231 votants soit 24% de participation (23% en 2019-2020) et 228 suffrages exprimés pour les 4 sièges à pourvoir.

Deux listes en compétition :

Liste JANNET : 163 voix soit 3 sièges Liste LE GUERN : 65 voix soit 1 siège

Sont déclarés élus titulaires : Mmes JANNET, ROUSSEL, VON MAUBERG et M. LE GUERN. Sont déclarés élus suppléants : Mmes MAHOT, PECCOUD et MM. NIVAL, LEWANDOWSKI.

### Représentants des personnels non enseignants :

28 inscrits sur la liste électorale, 19 votants soit 68% de participation (pas de candidat en 2019-2020) et 19 suffrages exprimés pour 1 siège à pourvoir.

Une candidature, Mme OLENDER est déclarée élue titulaire. Pas de suppléant

# Représentants des personnels enseignants du 1er degré :

29 inscrits sur la liste électorale, 24 votants soit 83% de participation (72% en 2019-2020) et 24 suffrages exprimés.

Une seule liste de deux noms

Sont déclarés élus titulaires : Mme MAZI et M. CHAUVEAU.

Pas d'élus suppléants.

# Représentants des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré :

50 inscrits sur la liste électorale, 36 votants soit 72% de participation (71% en 2019-2020) et 36 suffrages exprimés.

Une seule liste de six noms

Sont déclarés élus titulaires : Mme STASZEWSKA-KEMAJOU, MM. GAILLARD et GRASLIN Sont déclarés élus suppléants : Mmes GERMAIN, RONFORT et M. BALOGE.

Le chef d'établissement félicite sincèrement les élus et les remercie pour leur implication dans la vie de la communauté scolaire et le fonctionnement de l'établissement.

La composition des différents organes de l'établissement est arrêtée comme suit :

Commission		Con	nposition	
Commission	Administration	Personnels	Parents	Élèves
Conseil Second Degré (CSD)	<ul> <li>Chef d'établissement</li> <li>Proviseur-adjoint</li> <li>Directeur Administratif et Financier</li> <li>CPE</li> </ul>	<ul> <li>3 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>GAILLARD C.</li> <li>RONFORT H.</li> <li>GERMAIN C.</li> <li>1 agent</li> <li>OLENDER K.</li> </ul>	2 MAHOT A. JANNET D.	2 BURNATOWICZ P. MOUILLARD AM.
Conseil de la Vie Collégienne et Lycéenne (CVCL)	<ul> <li>Chef d'établissement</li> <li>Proviseur-adjoint</li> <li>Directeur Administratif et Financier</li> <li>CPE</li> </ul>	4 GERMAIN C. KUHN V. HOURLIER F. THIRIET D.	2 MAHOT A. LE GUERN B.	10 CHAUVIN F. JAMIN J. CARRIEU E. JAMIN P. CHOUIN L. MOUILLARD AM. RASMUSSEN L. BALOG V BURNATOWICZ P. TEPPAZ T.
Conseil de discipline (CD)	<ul> <li>Chef d'établissement ou Proviseur-adjoint</li> <li>CPE</li> <li>Directeur Administratif et Financier</li> </ul>	- 4 enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré GERMAIN G. STASZEWSKA-KEMAJOU A. GAILLARD C. GRASLIN G. - 1 agent OLENDER K.	Collège : 3 Lycée : 2 VON MAUBERG M. LE GUERN B. ROUSSEL R.	Collège : 2 Lycée : 3 BURNATOWICZ P. MOUILLARD AM MAHOT O.
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	<ul> <li>Chef d'établissement</li> <li>Proviseur-adjoint</li> <li>Directeur d'école</li> <li>CPE</li> <li>Directeur Administratif et Financier</li> </ul>	<ul> <li>1 enseignant du 1<sup>er</sup> degré</li> <li>MICHALAK M.</li> <li>1 enseignant du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>DELOPHONT P.</li> <li>1 agent</li> <li>OLENDER K.</li> <li>2 infirmières</li> <li>BRUYERE M. + KOWALSKA D.</li> </ul>	2 ROUSSEL R. LEWANDOSKI R.	2 BURNATOWICZ P. MOUILLARD AM.
Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire (CHSCS)	<ul> <li>Chef d'établissement</li> <li>Proviseur-adjoint</li> <li>Directeur d'école</li> <li>Directeur Administratif</li> <li>CPE</li> </ul>	<ul> <li>1 enseignant du 1<sup>er</sup> degré</li> <li>MAZI L.</li> <li>1 enseignant du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>GERMAIN C.</li> <li>1 agent</li> <li>OLENDER K.</li> <li>KOWALSKA D.</li> </ul>	2 VON MAUBERG M. LE GUERN B.	2 BURNATOWICZ P. MOUILLARD AM.
Commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels (CHSCT)	<ul> <li>Chef d'établissement</li> <li>Proviseur-adjoint</li> <li>Directeur d'école</li> <li>Directeur Administratif et Financier</li> </ul>	<ul> <li>1 enseignant du 1<sup>er</sup> degré</li> <li>CHAUVEAU F.</li> <li>1 enseignant du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>STASZEWSKA-KEMAJOU A.</li> <li>1 agent</li> <li>KLEIMAN SZAROW P.</li> <li>1 infirmière</li> <li>KOWALSKA D.</li> </ul>		

## 4. Adaptation du protocole sanitaire

L'adaptation du protocole sanitaire du primaire a fait l'objet d'une consultation des conseils des maîtres, du CHSCS et CHSCT et du conseil d'école. Elle fait suite à la publication du guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 (MENJ français - novembre 2020).

Les modifications apportées au protocole de l'école primaire sont les suivantes :

- Le port du masque devient obligatoire pour les élèves dès le CP.
- La cour de récréation est divisée par niveau d'enseignement pour éviter le brassage des élèves.
- Une présentation sur la bonne utilisation du masque sera dispensée dans chaque classe.

Le protocole sanitaire est adopté à l'unanimité.

### 5. Missions particulières

En complément de leur mission d'enseignement, des professeurs du secondaire ont accepté de s'investir dans les missions suivantes. Le tableau a fait l'objet d'une validation préalable par le conseil pédagogique.

Missio	ns	Taux	
Coordination des équipes	EPS	1,0	M. CABOCHETTE
	lettres	0,5	Mme KUHN
	mathématiques	0,5	M. CASAVECCHIA
	histoire-géographie	0,5	M. THIRIET
	langues vivantes	1,0	Mmes GERMAIN & SUBKO
	sciences physiques	0,5	M. CARTAILLIER
	sciences vie Terre	0,5	Mme DELOPHONT
Référent	Pronote	2,0	M. DESPALLES
	communication	1,0	M. HOURLIER
Cinéma AudioVisuel		1,0	M. VAVON
Technologie		1,0	M. DESPALLES

Les missions sont adoptées à l'unanimité des votants.

### 6. Calendrier scolaires 2021-2022

Le calendrier a fait l'objet d'une concertation en conseil pédagogique, en conseil des maitres et a été soumis à l'avis du conseil d'école.

#### **CALENDRIER SCOLAIRE**

2021-2022 (rythme nord)

Lycée français René Goscinny Varsovie POLOGNE

Heures d'enseignement

correspondant à une durée hebdomadaire movenne comprise entre 24h (cas standard) dispensées à tous les élèves : et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

août-21	sept21	oct2	1	nov.	-21	déc.	-21	janv.	-22	févr.	-22	mars-2	2	avr	22	mai-2	22	juin-2	22	juil	-22
1 di	1 PR	1 ve	5	1 TS	5,25	1 me	5,25	1 sa		1 ma	5,3	1 ma		1 ve	5	1 di		1 me	5,3	1 ve	5
2 lu	2 R 5,2!	2 sa		2 ma	5,25	2 je	5,25	2 di		2 me	5,3	2 me		2 sa	**************	2 lu		2 je	5,3	2 sa	
3 ma	3 ve <b>5</b>	3 di		3 me	5,25	3 ve	5	3 lu	5,3	3 je	5,3	3 je		3 di		3 ma		3 ve	5	3 di	
4 me	4 sa	4 lu !	5,3	4 je	5,25	4 sa		4 ma	5,3	4 ve	5	4 ve		4 lu	5,3	4 me		4 sa	************	4 lu	
5 je	5 di	5 ma	5,3	5 ve	5	5 di		5 me	5,3	5 sa		5 sa		5 ma	5,3	5 je		5 di		5 ma	
6 ve	6 lu <b>5,2!</b>	6 me	5,3	6 sa		6 lu	5,25	6 <b>EP</b>	5,3	6 di		6 di		6 me	5,3	6 ve		6 lu	5,3	6 me	
7 sa	7 ma <b>5,2!</b>	7 je !	5,3	7 di		7 ma	5,25	7 ve	5	7 lu	5,3	7 lu <b>5</b>	5,3	7 je	5,3	7 sa		7 ma	5,3	7 je	
8 di	8 me <b>5,2!</b>	8 ve	5	8 lu	5,25	8 me	5,25	8 sa		8 ma	5,3	8 ma <b>5</b>	5,3	8 ve	5	8 di		8 me	5,3	8 ve	
9 lu	9 je <b>5,2</b> !	9 sa		9 ma	5,25	9 je	5,25	9 di		9 me	5,3	9 me <b>5</b>	5,3	9 sa		9 lu	5,3	9 je	5,3	9 sa	
10 ma	10 ve <b>5</b>	10 di		10 me	5,25	10 ve	5	10 lu	5,3	10 je	5,3	10 je <b>5</b>	5,3	10 di		10 ma	5,3	10 ve	5	10 di	
11 me	11 sa	11 lu !	5,3	11 AR	5,25	11 sa		11 ma	5,3	11 ve	5	11 ve	5	11 lu	5,3	11 me	5,3	11 sa		11 lu	
12 je	12 di	12 ma	5,3	12 ve	5	12 di		12 me	5,3	12 sa		12 sa		12 ma	5,3	12 je	5,3	12 di		12 ma	
13 ve	13 lu <b>5,2!</b>	13 me	5,3	13 sa		13 lu	5,25	13 je	5,3	13 di		13 di		13 me	5,3	13 ve	5	13 lu	5,3	13 me	
14 sa	14 ma <b>5,2!</b>		5,3	14 di		14 ma	5,25	14 ve	5	14 lu	5,3		5,3	14 je	5,3	14 sa			5,3	14 je	
15 di	15 me <b>5,2!</b>	<del></del>	5	15 lu	5,25		5,25	15 sa		15 ma			5,3	15 ve	5	15 di			5,3	15 ve	
16 lu	16 je <b>5,2!</b>	16 sa		16 ma	5,25	16 je	5,25	16 di		16 me	5,3		5,3	16 sa			5,3	16 <b>FD</b>	5,3	16 sa	
17 ma	17 ve <b>5</b>	17 di		17 me	5,25	17 ve	5	17 lu	5,3	17 je	5,3		5,3	17 di			5,3	17 <b>FD</b>	5	17 di	
18 me	18 sa	18 lu		18 je	5,25	18 sa		18 ma	5,3	18 ve	5		5	18 <b>PA</b>			5,3	18 sa		18 lu	
19 je	19 di	19 ma		19 ve	5	19 di		19 me	5,3	19 sa		19 sa					5,3	19 di		19 ma	4
20 ve	20 lu <b>5,2!</b>	···		20 sa		20 lu		20 je	5,3	20 di		20 di		20 me		20 ve	5		5,3	20 me	
21 sa	21 ma <b>5,2!</b>			21 di		21 ma		21 ve	5	21 lu			5,3	21 je	5,3	21 sa			5,3	21 je	
22 di	22 me <b>5,2!</b>	<del></del>		22 lu	5,25	22 me		22 sa		22 ma			5,3	22 ve	5	22 di			5,3	22 ve	
23 lu	23 je <b>5,2!</b>	23 sa		23 ma	5,25	23 je		23 di		23 me			5,3	23 sa			5,3		5,3	23 sa	
24 ma	24 ve <b>5</b>	24 di		24 me	5,25	24 ve		24 lu	5,3	24 je			5,3	24 di			5,3	24 ve	5	24 di	
25 me	25 sa	25 lu		25 je	5,25	25 sa		25 ma	5,3	25 ve			5	25 lu			5,3	25 sa		25 lu	
26 je	26 di	26 ma		26 ve	5	26 di		26 me	5,3	26 sa		26 sa		26 ma			5,3	26 di		26 ma	<u></u>
27 ve	27 lu <b>5,2!</b>	27 me		27 sa		27 lu		27 je	5,3	27 di		27 di		27 me		27 ve	5		5,3	27 me	
29 sa	28 ma <b>5,2!</b>	28 je		28 di		28 ma		28 ve	5	28 lu			5,3	28 je		28 sa		28 ma	5,3	28 je	
29 di	29 me <b>5,2!</b>	29 ve		29 lu	5,25	29 me		29 sa				29 ma <b>5</b>	5,3	29 ve		29 di		29 me	5,3	29 ve	
30 lu	30 je <b>5,2!</b>	30 sa		30 ma	5,25	30 je		30 di				30 me <b>5</b>	5,3	30 sa		30 lu	5,3	30 je	5,3	30 sa	
31 ma		31 di				31 ve		31 lu	5,3			31 je <b>5</b>	5,3			31 ma	5,3			31 di	
heures 0	heures 109	heures	57	heures	114,5	heures	67,5	heures	109	heures	72,8	heures	99	heures	83	heures	88,5	heures	115	heures	5
jours 0	jours 21	jours	11	jours	22	jours	13	jours	21	jours	14	jours 1	19	jours	16	jours	17	jours	22	jours	1

nombre total d'heures de classe sur l'année 920 177 nombre total de jours de classe sur l'année

Jours fériés : 01/11 Toussaint 11/11 Armistice

18/04 Lundi Pascal 16-17/06 Fête Dieu

06/01 Épiphanie

La proposition de calendrier est adoptée à l'unanimité. Elle sera soumise au service pédagogique puis au SCAC pour validation.

### 7. Budget 2021

Le lycée français de Varsovie s'inscrit dans un contexte particulier puisqu'il passe en gestion directe à partir du 01/01/2021 afin de permettre la réalisation du projet immobilier. Ce projet devra être réalisé d'ici 2025, date à laquelle le site "Sadyba" qui regroupe l'école primaire ne permettra plus d'accueillir les élèves (fin du bail).

Par ailleurs, la crise du COVID-19 a été révélatrice de la nécessaire adaptation de l'établissement compte tenu de l'attente des parents et des enseignants (réactivité pour la mise en place de cours à distance, ...). Dans ce contexte, le lycée a su montrer sa capacité d'adaptation et met en place une politique d'investissement (matériel informatique).

Sur le plan de l'évolution des effectifs, ils restent stables avec 743 inscrits au 30/09/2020 (contre 754 en 2019). C'est un élément qui sera crucial pour les années à venir compte tenu du projet immobilier et de la nécessaire augmentation des droits de scolarité. Si les parents sont conscients de cette augmentation, un équilibre devra être trouvé afin de ne pas exclure de familles de l'enseignement français. D'autant plus, que la cible du "nouveau lycée" sera les familles polonaises.

Les Établissements en Gestion Directe (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. Ils sont dotés d'un ordonnateur secondaire, le proviseur, et d'un comptable secondaire, le DAF. Les EGD sont des composantes de l'établissement public et leur budget est agrégé chaque année à celui de l'AEFE

Le budget est présenté au Conseil d'Établissement qui émet un avis formé par un vote (circulaire n° 15668 du 9 juillet 2019 sur l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements d'enseignement relevant de l'AEFE)

Le budget est un acte prévisionnel qui pourra être modifié ou complété en cours d'exécution par deux budgets rectificatifs (exécutoires en juillet et décembre).

Un budget se construit autour de la notion de référentiel :

- Référentiel par **organisation** : Lycée français de Varsovie
- Référentiel par nature :
  - Dépenses de personnel
  - Dépenses de fonctionnement
  - Dépenses d'investissement
- Référentiel par destination
  - Excellence éducative : représente la mission principale de l'AEFE et comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement et l'accueil des élèves
  - o Accompagner et faire vivre le réseau : représente la mission d'accompagnement et d'animation du réseau AEFE
  - Modernisation (support et immobilier) : représente les fonctions support de l'AEFE et les dépenses liées à l'immobilier

Les recettes budgétaires sont basées des effectifs prévisionnels de 743 élèves (750 élèves pour le budget 2020).

Les recettes du LFV proviennent :

principalement des : Frais de scolarités,
puis des : Droits d'inscription

Frais de dossier (nouveaux arrivants)

Droits d'examen Manuels scolaires

Activités Extra-scolaires (AES) / Garderie

Une augmentation de 5% des frais de scolarités (à compter de septembre 2021) est budgétée.

Cette augmentation s'inscrit dans l'optique du financement du projet immobilier.

## Concernant les dépenses :

Selon la nouvelle construction budgétaire, les dépenses sont de 3 types

- o Dépenses de personnel
- o Dépenses de fonctionnement
- o Dépenses d'investissement

Les dépenses d'enseignements en 2021 sont maintenues au même niveau qu'en 2020.

À partir du budget 2021, seules les charges de personnel de droit local apparaissent au budget. La Participation à la Rémunération des Résidents (PRR) devient un flux financier.

Les Personnels de Droit Local (PDL) représentent 67,31 ETP (Équivalent Temps Plein)

À côté des charges de personnel (PDL), nous retrouvons d'autres charges rattachées à la nature de dépense : DÉPENSES DE PERSONNEL :

Personnels extérieurs Autres charges de personnels Formation continue

Les dépenses d'investissement sont des opérations en capital qui sortent du cadre du fonctionnement.

Au titre de 2021, au Budget Initial (BI) 170 000 PLN sont budgétés.

Objet	Renouvellement du mobilier scolaire
Budget prévisionnel	25 000,00 PLN
Localisation	mobilier salles de classe (tables + chaises)
Nature des travaux	
Commentaire	Le lycée s'inscrit dans un programme de renouvellement du mobilier scolaire (tables + chaises) à raison de 3 classes par ans
Objet	Equipement d'une salle informatique
Budget prévisionnel	105 000,00 PLN
Localisation	salle B 108 bâtiment B - Saska
Nature des travaux	
Commentaire	Transformation d'une salle banalisée en salle informatique (achat d'ordinateurs, mobiliers) et travaux de câblage
Objet	Renouvellement de la surface de la cour du 1er
Budget prévisionnel	degré 40 000,00 PLN
Localisation	
2004115411511	Cour du 1er degré - Sadyba
Nature des travaux	
Commentaire	Remplacement des dalles de la surface de jeu de la cour

	EQUILIBRE FINANCIER								
DEPENS	ES		RE	CETTES					
	Montant		Montant						
Fonctionnement	6 497 233,00 PLN		23 207 485,00 PLN	Recettes propres					
Personnel	9 307 500,00 PLN								
TOTAL DES DEPENSES	15 804 733,00 PLN		23 207 485,00 PLN	TOTAL DES RECETTES					
Investissement	170 000,00 PLN								
SOLDE BUDGETAIRE									
Décaissements non budgétaires	7 742 856,15 PLN		992 203,00 PLN	Encaissements non budgétaires					
ABONDEMENT DE LA TRESORERIE	482 098,85 PLN			PRELEVEMENT SUR TRESORERIE					

Dans le cadre du transfert des actifs et passifs de l'Association de Gestion du Lycée de Varsovie (AGLFV) vers l'EGD, l'AGLFV conservera une partie de sa trésorerie pour mener le projet immobilier (Création de la Fondation porteuse du projet). Ainsi, l'EGD disposera d'une trésorerie de « départ » de 3 millions de PLN au 01/01/2021.

### Questions:

- 1. M. GAILLARD : Quel est l'excédent dégagé annuellement par le LFV? Quelle est la trésorerie actuellement disponible? Comment cette trésorerie sera-t-elle utilisée?
  - M. GUILLEMIN : L'excédent dégagé est d'environ 500 000 PLN par an. La trésorerie disponible actuellement est d'environ 13 millions de PLN. 3 millions de PLN seront transférés à l'AEFE, le reste à la nouvelle entité polonaise.
- 2. Mme.SEUX : Sur quelles bases s'appuie cette augmentation des frais de scolarité ? Un relèvement du point d'indice pour les enseignants a-t-il été inclus? Combien?
  - M. GUILLEMIN: L'augmentation couvrira entre autre une inflation anticipée de 2%. Une augmentation de l'indice pour le salaire des enseignants est prévu (le niveau exact n'a pas été communiqué.)
- 3. M. LE GUERN: Une remarque, il est très dommage que les chiffres présentés ne permettent pas de comparer le projet de budget avec l'année précédente. Quelle partie de cette augmentation sera conservée pour financer le projet de développement immobilier? Comment cet excédent sera identifié et suivi pour être ultérieurement reverser au LFV? Qui décidera de l'augmentation des frais de scolarité? Quand? Les frais de scolarité vont-ils augmenter tous les ans? Les frais de communications seront-ils soumis à l'organisation d'un appel d'offre?
  - M. GUILLEMIN: L'augmentation des frais scolaires est présentée en conseil d'établissement et proposée à l'AEFE. Dans un second temps, l'AEFE valide la cohérence de cette proposition. L'AEFE par sa comptabilité détaillée, assure que les excédents seront identifiés, suivis et reversés à la future structure gestionnaire. Les frais de scolarité augmenteront probablement tous les ans de 5% pour tenir compte de l'inflation et du projet immobilier. Les frais de communications seront soumis à un appel d'offre: les résultats seront présentés.

Le conseil d'établissement émet un avis formé par un vote sur le budget :

- Autorisations budgétaires
- Équilibre financier
- Situation patrimoniale

#### TABLEAU 2 Autorisations budgétaires

# POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES		
	AE	CP
Fonctionnement	6 497 233,00	6 497 233,00
Investissement	170 000,00	170 000,00
Personnel	9 307 500,00	9 307 500,00
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	15 974 733,00	15 974 733,00

	RECETTES					
Montants						
23 207 485,00	Recettes propres					
23 207 485,00	TOTAL DES RECETTES (C)					

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B) 7 232 752,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Suffrages exprimés: 18

Pour: 17 Contre: 1 Abstention: 0

#### **TABLEAU 4** Equilibre financier

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	7 742 856,15
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	7 742 856,15
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	482 098,85
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)*** dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	482 098,85
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 224 955,00

	FINANCEMENTS
7 232 752,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
	Nouveaux emprunts (capital) ;
	Remboursements de prêts (capital);
	Dépôts et cautionnements (b2)
	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
992 203,00	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
8 224 955,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
8 224 955 00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

- (\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
- (\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Suffrages exprimés : 18

Pour: 17 Contre: 1 Abstention: 0

#### TABLEAU 6 Situation patrimoniale

# POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	9 307 500,00	Subventions de l'Etat	
dont charges de pensions civiles*		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 897 233,00	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	23 277 485,0
TOTAL DES CHARGES (1)	16 204 733,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	23 277 485,0
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 072 752,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	23 277 485,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	23 277 485,00

<sup>\*</sup> il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	7 072 752,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	400 000,00
<ul> <li>reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</li> </ul>	70 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
<ul> <li>quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</li> </ul>	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 402 752,00

### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	7 402 752,00
	170 000,00	Financement de l'actif par l'État	
Investissements		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	10
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	170 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	7 402 752,00
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	7 232 752,00	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	

#### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	7 232 752,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	6 750 653,15
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	482 098,85
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	10 791 325,20
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	7 309 226,10
Niveau de la TRESORERIE	3 482 099,10

<sup>&</sup>quot; Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Suffrages exprimés : 18

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 1

### 8. Plan de soutien aux établissements

Le conseil d'administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) a adopté le 15 octobre 2020 une délibération autorisant son directeur à mettre en œuvre une mesure d'attribution de subventions aux établissements de tout statut finançant la prise en charge partielle des dépenses liées à la mise en œuvre de mesures liées à la crise COVID

Les soutiens demandés dans ce cadre pourront concerner des actions déjà mises en œuvre depuis le début de la crise sanitaire (après le 1<sup>er</sup> mars 2020 et devront être engagés avant le 31 décembre 2020.

L'AEFE pourra apporter un soutien à hauteur maximum de 30% du montant des actions engagées.

Dans ce cadre, le lycée a fait remonter à l'agence un bilan financier des dépenses pour 398 465,05 PLN, soit une aide potentielle de 119 539,51 PLN.

	Montant des actions réalisées	Montant des actions en cours
Application des protocoles sanitaires	83 922,04 PLN	10 724,90 PLN
Honoraires	44 806,19 PLN	
Equipement	39 115,85 PLN	10 724,90 PLN
accompagnement des élèves en difficulté	113 668,20 PLN	
Salaires	113 668,20 PLN	
Renforcement de la capacité numérique	48 299,91 PLN	141 850,00 PLN
Informatique	48 299,91 PLN	141 850,00 PLN
	245 890,15 PLN	152 574,90 PLN
Total des dépenses		398 465,05 PLN

M. BIZOT remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20 h 30.

Secrétariat de séance : M. LE GUERN

Le chef d'établissement

Frédéric BIZOT